

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00924

Numéro SIREN : 514 380 088

Nom ou dénomination : A.M.B.F

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 2310

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.M.B.F.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>22 RUE DU PERE KOLBE 59770 MARLY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>51438008800039</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.B.F.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 025 820)			DA	1 025 820	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 950	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	35 593	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	32 200	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 100 562	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	149 331	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 474	
	Dettes fiscales et sociales			DY	96 663	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	261 468		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 362 030		
RENVU	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	261 468	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 362 030.13 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 32 199.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/05/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

En Euro

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ANS ans
- Matériels et outillages	3 ANS ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
	Terrains			
CORP.	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	7 380	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	2 316	
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	9 696	
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		1 202 355	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	1 202 355	
		TOTAL GENERAL	1 212 051	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
	Terrains				
CORP.	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers		7 380	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier		2 316	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		9 696	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			1 202 355	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL		1 202 355	
		TOTAL GENERAL		1 212 051	

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	5 004	738		5 742
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	1 102	605		1 707
Emballages récupérables divers				
TOTAL	6 106	1 343		7 449
TOTAL GENERAL	6 106	1 343		7 449

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer					
Primes de remboursement des obligations					

En Euro

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation	7 109	6 956	7 109	6 956
	TOTAL	7 109	6 956	7 109	6 956
	TOTAL GÉNÉRAL	7 109	6 956	7 109	6 956
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation				
	Dont dotations & reprises		6 956	7 109	
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC IIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
AC IIF CIRCULANT	Autres créances clients	50 400	50 400	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	2 772	2 772	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		53 220	53 220	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	15 474	15 474		
Personnel & comptes rattachés	5 711	5 711		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	19 152	19 152		
Etat & Impôts sur les bénéfices	52 715	52 715		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	16 404	16 404		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 681	2 681		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	149 331	149 331		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	261 468	261 468		
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	4 668			

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (b)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

SVM - 0 22 RUE DU PERE KOLBE 59770 MARLY - 401316716

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

Informations financières (5)

Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (b) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (/) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
-------------	--	--------------------------------------	---	---	--	---	---	--

Filiales et participations (1)

2. Participations non reprises au §A :

- a. Dans des sociétés françaises
- b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 514
Dettes fiscales et sociales	4 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	19 248

A.M.B.F. SAS
 Capital Social 1 025 820 €
 8, Avenue de Liège
 59300 VALENCIENNES
 RCS Vals 514 380 068 - APE NAF 4300L

certifié conforme à l'original
 le 09/06/2023

A.M.B.F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 025 820 euros
Siège social : 22 Rue du Père Kolbe, 59770 MARLY
RCS VALENCIENNES 514.380.088.

RAPPORT DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUIN 2023

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 504 000,00 euros comme lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 7 770,00 euros contre 11 416,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,94%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 105 536,00 euros contre 84 398,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,05%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 951,00 euros contre 5 437,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,94%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 189 872,00 euros contre 220 371,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -13,84%.

Le montant des charges sociales s'élève à 155 805,00 euros contre 166 604,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,48%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2,00 personnes contre 4,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -50,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 343,00 euros contre 1 256,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,93%.

Le montant des autres charges s'élève à 6,00 euros contre 30,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -80,00%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 457 513,00 euros contre 478 096,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,31%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 54 257,00 euros contre 37 320,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 45,38%.

Compte tenu d'un résultat financier de 153,00 euros (-790,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 54 410,00 euros contre 36 530,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 48,95%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 32 199,55 euros contre un bénéfice de 36 529,56 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -11,85%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 32 199,55 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 199,55 euros
A la réserve légale	1 609,98 euros

Solde	30 589,57 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 0,29 euros par action	
Le solde	589,57 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 36 181,80 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 09 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 070 562,21 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : néant

Distribution exceptionnelle le 31 décembre 2020

47 450,00 euros soit 0.46 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 47 500,00 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

8 034,00 euros, soit 0,08 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 034,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

Rémunération du Directeur Général

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Directeur Général.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MARLY
Le 17 mai 2023

Michel BROUILLARD
Président


A.M.B.F. SAS
Capital Social 1 025 820 €
8, Avenue de Liège
59300 VALENCIENNES
RCS Vals 514 380 088 - APE NAF 4399B

A.M.B.F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 025 820 euros
Siège social : 22 Rue du Père Kolbe, 59770 MARLY
RCS VALENCIENNES 514.380.088.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 Décembre 2022

<u>DEUXIÈME RÉSOLUTION</u>

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 32 199,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 199,55 euros
A la réserve légale	1 609,98 euros

Solde	30 589,57 euros
 A titre de dividendes	 30 000,00 euros
Soit 0,29 euros par action	
 Le solde	 589,57 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 36 181,80 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 09 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et

payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : néant

Distribution exceptionnelle le 31 décembre 2020

47 450,00 euros soit 0.46 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 47 500,00 Euros.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

8 034,00 euros, soit 0,08 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 034,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 Juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel BROUILLARD

A.M.B.F. SAS
Capital Social 1 025 820 €
8, Avenue de Liège
59300 VALENCIENNES
RCS Vals 914 380 088 - APE NAF 438214